



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SECOURS

Question écrite n° 96427

Texte de la question

M. Sylvain Berrios attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la régulation effectuée par le centre de réception et de régulation des alertes (CRRA) / Centre 15 dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires (PDSA). Le dispositif de PDSA, structuré à l'échelle du département dans le Val de Marne, est coordonné au sein des services d'accueil médicaux initiaux (SAMI) en ce qui concerne la PDSA postée. La régulation médicale par le centre 15, préalable au déplacement du patient, demeure une préoccupation majeure puisque cette régulation permet de désengorger les services d'accueil d'urgence (SAU) mais aussi d'éviter les déplacements inutiles dans les SAMI, ce qui contribue à la régulation des dépenses de santé. Alors que cette régulation devrait être amplifiée, la pérennité de cette dernière est actuellement menacée. Des réévaluations budgétaires statutaires sont annoncées. Or, s'il faut faire des économies, il est évident que les économies faites sur la régulation seront en grande partie effacées par le transfert des actes de la continuité des soins (CDS) vers la PDSA. Il lui demande donc d'agir pour maintenir la régulation médicale par le centre 15, outil de régulation médicale, garantie optimale de prise en charge du patient et d'efficience de politique publique.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Berrios](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96427

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juin 2016](#), page 4909

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)